

AVIS DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE RELATIF À LA PROTECTION DES DONNÉES DE RÉASSURANCE

Le présent Avis de respect de la vie privée a pour objet de vous informer de la manière dont Ageas collecte et protège vos données à caractère personnel, de la durée de leur conservation ainsi que de vos droits, au titre de la législation en matière de protection des données, en tant que demandeur, titulaire de police, assuré ou autre personne concernée (par ex. partie lésée ou bénéficiaire) d'un assureur dont nous assurons les fonctions de réassureur. Ageas traite vos données à caractère personnel dans le strict respect des législations applicables en matière de protection des données, et en particulier du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données, « RGPD »), ainsi que des autres législations en vigueur.

Le présent Avis de respect de la vie privée est rédigé sous la forme d'une liste de questions et réponses.

1. Qui traitera mes données à caractère personnel ?

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est l'entité juridique suivante :

ageas SA/NV
Rue du Marquis 1
1000 Bruxelles
N° d'entreprise : 0451.406.524

2. Quels sont les motifs légaux, les catégories de données à caractère personnel et les finalités du traitement de mes données à caractère personnel ?

2.1 Motifs légaux possibles

ageas SA/NV, ci-après désignée « Ageas », traitera vos données à caractère personnel de façon licite, principalement sur la base de l'un des motifs légaux (pertinents) suivants :

- ✓ parce que ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat ou à l'accomplissement des démarches préalables à la conclusion du contrat (le « **Contrat** ») ;
- ✓ parce qu'il est nécessaire pour respecter nos obligations légales (les « **Obligations légales** ») ;
- ✓ parce qu'il est nécessaire à la sauvegarde de nos propres intérêts légitimes ou de ceux d'un tiers, pour autant que vos intérêts ou vos libertés et droits fondamentaux ne prévalent pas. Nous examinerons ces situations au cas par cas et y prêterons une attention constante (l'« **Intérêt légitime** ») ;
- ✓ votre consentement (« **Consentement** »), que nous n'utiliserons que si c'est strictement nécessaire. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Cependant, ce retrait n'affectera en rien le caractère légal des activités de traitement antérieures à ce retrait.

Les données à caractère personnel incluent toutes les informations qui vous concernent ou permettent de vous identifier.

Ageas traite vos données à caractère personnel, que ce soit sous forme électronique, automatisée ou autre, à des fins légitimes et en vertu de l'un des motifs légaux mentionnés ci-dessus.

Afin d'être en mesure de respecter à tout moment leurs obligations au titre des contrats d'assurance, les assureurs peuvent céder une partie de leurs risques dans le cadre de contrats d'assurance à des réassureurs.

Dans les cas où nous sommes le réassureur de la compagnie d'assurance avec laquelle vous souhaitez signer ou vous avez signé un contrat d'assurance, ou dans le cas d'une demande d'intervention au titre du contrat en tant qu'assuré, bénéficiaire ou partie lésée, il est possible que nous recevions de cette compagnie d'assurance des informations concernant votre proposition, votre contrat et/ou votre demande d'intervention, selon le cas, dans un but de justification, de bonne exécution (y compris les demandes d'intervention) ou de résiliation de la convention de réassurance. Il en va de même dans les cas où nous intervenons en tant que réassureur auprès d'une autre compagnie de réassurance (rétrocession).

Les données que nous recevons de la compagnie d'assurance ou de réassurance sont généralement anonymes. Si les données anonymisées sont insuffisantes aux fins susmentionnées, nous recevons des données provenant de la demande ou du contrat d'assurance et il est possible que nous recevions des données relatives aux demandes d'intervention (par ex. numéro de police, prime, type et montant de la couverture d'assurance et du risque, y compris les suppléments de prime pour risques excessifs et les facteurs susceptibles d'affecter les demandes d'intervention) sous une forme pseudonymisée ou incluant votre nom (en particulier pour les assurances-vie ou les assurances corporelles avec montants assurés élevés).

En tant que réassureur, nous recevons vos données personnelles uniquement dans la mesure nécessaire. Dans des circonstances particulières, cela peut s'avérer nécessaire pour les raisons suivantes :

- ✓ Il est possible que nous assurions l'évaluation des risques et l'examen des demandes d'intervention dans les cas où le montant assuré est élevé ou en cas de risque spécifique difficile à catégoriser.
- ✓ Nous assistons votre compagnie d'assurance dans l'évaluation des risques et des demandes d'intervention et dans les procédures d'évaluation.
- ✓ Des listes de contrats couverts par la réassurance nous sont communiquées. Ces listes sont utilisées pour déterminer la portée des accords de réassurance, y compris des contrôles visant à vérifier si nous couvrons ou non le même risque et, le cas échéant, dans quelle mesure (contrôle du cumul), ainsi qu'à des fins de règlement.
- ✓ Nous vérifions notre obligation de payer votre assureur, ou il est possible que nous assurions un contrôle des risques et des demandes d'intervention par des vérifications ponctuelles auprès de l'assureur principal au cas par cas.

Nous utilisons les données à caractère personnel exclusivement aux fins indiquées ou à des fins compatibles et en lien avec les finalités initiales (notamment afin de compiler des statistiques propres à l'assurance, devant servir à l'établissement de nouveaux tarifs ou au respect des obligations réglementaires). D'autres données peuvent être utilisées pour la compilation de statistiques d'assurance agrégées ; pour la classification des risques, nous recevons généralement des données sous forme anonymisée ou (si nécessaire à des fins statistiques) sous forme pseudonymisée. Les données anonymisées ne peuvent jamais être associées aux informations personnelles que vous avez communiquées. Les données pseudonymisées sont communiquées conjointement avec votre numéro de police ou de demande d'intervention, mais ne mentionnent pas votre nom ni aucune autre information susceptible de vous identifier. Normalement, seule la compagnie d'assurance qui nous a fourni ces données sera en mesure d'associer ces pseudonymes (par ex. numéro de demande d'intervention) à vos informations personnelles.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du type de données que nous traitons, de la finalité du traitement ainsi que des principaux motifs légaux¹ invoqués. Il va de soi que cette liste ne peut être exhaustive. Nous conservons davantage de détails en interne dans le « registre des activités de traitement ».

La base légale utilisée pour le traitement de vos données à caractère personnel est l'article 6(1)(b) du RGPD dans les cas où une réassurance est nécessaire pour la conclusion ou l'exécution du contrat d'assurance passé avec votre assureur.

Si l'objectif de la réassurance est d'aider votre assureur à s'acquitter de ses obligations au titre du contrat d'assurance, le traitement est nécessaire afin de protéger des intérêts légitimes au titre de l'article 6(1)(f) du RGPD.

Dans les cas où des catégories spéciales d'informations personnelles sont nécessaires (par ex. des informations concernant votre santé lorsque vous contractez une assurance-vie ou aux fins du suivi de nos obligations d'indemnisation), votre assureur demandera régulièrement votre consentement conformément à l'article 9(2)(a) et à l'article 7 du RGPD, y compris en faveur du réassureur dans les cas où la communication de données au réassureur et le traitement de ces données par le réassureur ne sont pas prévus par les autres lois en vigueur sans obtenir le consentement.

Notre intérêt légitime (article 6(1)(f) du RGPD) est une autre base légale de traitement des données à caractère personnel. ce faisant et si nous sommes en mesure de démontrer que vos droits et intérêts ne l'emportent pas sur nos intérêts. Dans les cas où nous fondons le traitement sur un intérêt légitime, nous faisons en sorte de traiter uniquement les données nécessaires pendant le temps strictement nécessaire à la réalisation de nos objectifs. Nous faisons également en sorte que notre traitement ne soit pas excessivement intrusif. Un tel traitement peut être nécessaire, par exemple :

- ✓ pour respecter les exigences émanant d'autorités publiques ;
- ✓ aux fins de contrôler le cumul au sein d'Ageas, en particulier pour les montants importants d'assurance-vie. Conformément à ces obligations, nous pouvons être amenés à collecter des données concernant d'autres groupes de personnes en lien avec les risques depuis des sources publiques telles que l'internet (par ex. les noms des membres d'une équipe sportive professionnelle) afin d'estimer correctement notre exposition globale en cas de sinistres individuels ;
- ✓ ou afin d'assurer la sécurité informatique et les opérations informatiques.

Nous traitons également vos données à caractère personnel afin de respecter des prescriptions légales telles que les exigences réglementaires et les obligations de conservation au titre de la législation commerciale ou fiscale, ou encore afin de comparer vos données aux listes de sanctions établies en vertu de la législation antiterroriste (par ex. règlement européen 2580/2001). En pareil cas, le traitement est autorisé par la disposition

¹ Comme précisé, nous n'invoquons qu'un seul motif légal pour chaque finalité, mais pour conserver la transparence de cette notification, il n'est pas possible d'expliquer les finalités en détail. C'est pourquoi il se peut que plusieurs motifs légaux s'appliquent dans le cadre de l'une des finalités décrites.

réglementaire concernée. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.ageas.com/fr/legal/declaration-de-protection-des-donnees>

Si nous souhaitons traiter vos données à caractère personnel à des fins non indiquées précédemment, nous vous en informerons au préalable conformément à la loi.

3. D'où proviennent vos données à caractère personnel ?

Nous recevons régulièrement vos données des assureurs principaux ou de l'intermédiaire chargé des assureurs principaux dans les conditions indiquées ci-dessus. Dans des cas exceptionnels, nous utiliserons des sources publiques – notamment dans le cas de demandes d'intervention importantes ou aux fins du contrôle du cumul, comme indiqué ci-dessus.

4. Qui aura accès à mes données à caractère personnel ?

Nous faisons appel à des prestataires de services externes afin de respecter certaines obligations juridiques et contractuelles.

- Assureurs principaux

Dans le cadre de la conclusion et de l'exécution des contrats, nous communiquons vos données à caractère personnel à l'assureur principal et, le cas échéant, à son agent.

- Autres réassureurs par l'intermédiaire d'Ageas

Dans certaines circonstances, par exemple en cas de risque élevé de défaut de paiement, il est possible que nous transférons une partie des risques assurés à d'autres réassureurs (rétrocessionnaires). Dans ce cas, il est nécessaire de communiquer des informations de souscription adéquates à l'autre réassureur.

Ces données sont généralement communiquées à ces autres réassureurs dans le cadre d'un équilibre général des intérêts. S'il est nécessaire de communiquer des données de santé à d'autres réassureurs, la base légale est généralement votre consentement obtenu par l'assureur principal. Les consentements accordés peuvent généralement être révoqués avec effet pour l'avenir.

- Sous-traitants et prestataires de services

Les sous-traitants et prestataires de services avec lesquels nous entretenons des relations commerciales de longue date.

- Autorités publiques et autres organes assurant un service public

Nous pouvons communiquer vos Données à caractère personnel à des autorités ou autres organes assurant un rôle public/juridique dans les cas où des dispositions légales ou contractuelles nous y autorisent ou nous y obligent.

Ces transferts de données peuvent se faire à la demande d'une autorité. Nous vérifions alors si l'autorité a le droit de recevoir les données en question.

5. Mes données à caractère personnel sont-elles transmises en dehors de l'Espace économique européen (EEE) ?

Si nous devons communiquer vos données à caractère personnel à des prestataires de services situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE), nous le faisons en principe uniquement si la Commission européenne a confirmé que le niveau de protection des données dans le pays en question est adéquat ou si la protection des données est suffisamment garantie d'une autre façon (par ex. par l'application des clauses contractuelles standard de la Commission européenne).

En particulier dans les cas où le risque assuré ou l'assureur principal se situe dans un pays extérieur à l'UE/l'EEE (un « pays tiers »), il peut être nécessaire de transférer des données vers un pays tiers.

En ce qui concerne la transmission de Données à caractère personnel au sein de l'UE/EEE, nous respectons bien entendu les exigences légales strictes.

Dans des cas exceptionnels, il est possible que nous transférons vos données à d'autres réassureurs (rétrocessionnaires) dans des pays tiers situés en dehors de l'UE/EEE.

Dans des cas exceptionnels, il peut également y avoir des obligations légales de reporting qui nous obligent à transférer vos données à des autorités et des organes similaires dans des pays tiers.

Cette transmission peut également être nécessaire en cas de différends juridiques impliquant des éléments étrangers (par ex. des avocats).

Dans des cas individuels, la transmission peut être occasionnelle et nécessaire afin de valider votre demande d'intervention auprès de votre assureur.

Si nécessaire, nous transférons vos Données à caractère personnel à des prestataires de services situés dans des pays tiers en dehors de l'UE/EEE, par ex. dans le cadre de services informatiques ou à des experts agréés.

6. Ageas va-t-elle faire usage d'un processus décisionnel automatisé ?

Les décisions automatisées sont définies comme des décisions relatives à des personnes, prises uniquement sur la base d'un traitement des données automatisé, et produisant des effets juridiques qui affectent les personnes concernées d'une manière significative.

En principe, Ageas ne prend pas de décisions automatisées au sens défini ci-dessus.

7. Combien de temps mes données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Nous supprimerons vos données à caractère personnel quand elles ne seront plus nécessaires aux fins décrites ci-dessus. Il est toutefois possible que vos données à caractère personnel soient conservées jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'intenter des actions en justice contre notre société (la période prescrite par la loi se situe entre 3 et 30 ans). Nous conserverons également vos données à caractère personnel dans les cas où la loi nous y oblige.

8. Quels sont mes droits concernant le traitement de mes données à caractère personnel par Ageas et qui puis-je contacter ?

Nous avons conscience du fait que vous pouvez avoir certains droits concernant le traitement de vos données. Nous disposons de processus qui nous permettent de réagir en temps utile à toute demande valide :

- ✓ D'accès – il est possible que vous ayez le droit de savoir quelles informations personnelles nous détenons vous concernant (catégories de données et/ou données à caractère personnel spécifiques)
- ✓ De rectification – si certaines des données vous concernant sont incorrectes, inexactes ou incomplètes, vous pouvez nous demander de les corriger ou d'ajouter des informations.
- ✓ De « portabilité » – dans certaines circonstances, vous pouvez nous demander d'envoyer à vous-même ou à une autre organisation une copie électronique des informations personnelles que vous nous avez communiquées.
- ✓ D'objection – vous avez le droit de vous opposer à tout traitement effectué sur la base d'intérêts légitimes. Nous réexaminerons alors l'équilibre entre nos intérêts et les vôtres compte tenu de vos circonstances particulières. Si nous possédons un motif impérieux, il est possible que nous continuions d'utiliser vos informations.
- ✓ De restriction du traitement – en cas de doutes concernant l'exactitude de vos informations ou l'utilisation que nous en faisons, vous pouvez nous demander d'arrêter d'utiliser vos informations jusqu'à ce que votre demande soit résolue. Nous vous informerons du résultat avant de prendre toute nouvelle mesure en lien avec ces informations.
- ✓ De suppression – vous pouvez nous demander de supprimer vos informations personnelles si la suppression de vos données n'est pas contraire à nos obligations légales et réglementaires. Si nous nous basons sur votre consentement pour traiter vos informations et que vous retirez ce consentement, vous pouvez nous demander de supprimer vos informations.

Si vous pensez qu'Ageas n'a pas agi conformément à la législation relative à la protection des données, vous avez par ailleurs le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle de votre lieu de résidence habituel, de votre lieu de travail ou encore du lieu de l'infraction présumée.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir de plus amples informations sur le traitement de vos données, vos droits ou un éclaircissement au sujet du présent avis. Votre contact au sein d'Ageas pour de plus amples informations au sujet de ces droits est privacy@ageas.com.

9. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier le présent Avis de respect de la vie privée de manière occasionnelle, dans les limites établies par la législation en vigueur en matière de respect de la vie privée et de protection des données. Vous serez informé par les canaux de communication habituels lors de chaque mise à jour.